

**Veille de l'Observatoire**  
Numéro 95 (janvier-février 2014)

**La veille de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations porte sur les milieux d'intervention, qu'ils soient gouvernementaux, paragouvernementaux ou non gouvernementaux. Elle est axée sur les minorités racisées, les immigrants et les réfugiés, les peuples autochtones et les femmes.**

**L'information est présentée selon le niveau d'intervention<sup>1</sup>. S'il y a lieu, les réactions des ONG sont placées à la suite des informations relatives aux milieux gouvernementaux. Autrement, elles font l'objet d'une rubrique séparée.**

**Pour les abonnements, vous pouvez consulter notre site Internet :**  
[http://www.criec.uqam.ca/Page/observatoire\\_contribuer.aspx](http://www.criec.uqam.ca/Page/observatoire_contribuer.aspx)

**DANS CE NUMÉRO :**

1. Affaires autochtones : rapport d'étape-2014
2. Loi sur le multiculturalisme canadien : rapport 2012-2013
3. Discrimination à l'égard des femmes au Québec : rapport de la CDPDJ
4. Intégration des travailleurs immigrants qualifiés au marché d'emploi québécois
5. Immigration temporaire au Québec
6. Protection des droits de l'homme des migrants
7. Réfugiés dans le monde : nouveau rapport du HCR
8. Lutte contre la discrimination raciale : rapport du HCDH
9. Protection des droits des migrants : résolution de l'Assemblée générale
10. Étude sur les effets de « la doctrine de la découverte » sur les peuples autochtones
11. Migration environnementale, santé, retour volontaire et réintégration des migrants
12. Rapport du GMG sur l'exploitation des migrants sans statut régulier
13. Rapport sur l'application de la loi contre la discrimination en Belgique et en Allemagne
14. Rapport sur l'islamophobie en Belgique
15. Aperçu comparatif des conditions d'accueil des demandeurs d'asile dans l'UE
16. Égalité hommes-femmes : rapport statistique de l'OCDE
17. Discrimination à l'égard des travailleurs étrangers saisonniers au Canada
18. Violences faites aux femmes autochtones : communiqué d'Amnistie Internationale
19. Octroi de la citoyenneté canadienne : évaluation des récents changements

---

<sup>1</sup> Nous regrettons qu'une part importante de la documentation présentée dans la Veille soit de langue anglaise. Pour ces documents, la traduction française n'existe pas ou n'est pas encore disponible.

20. Mobilité sociale intergénérationnelle des Canado-Philippins
21. Stigmatisation des Polonais, des Bulgares et des Roumains dans l'UE
22. Enquête sur la rétention administrative des demandeurs d'asile en France
23. Enfants réfugiés : procédures et pratiques des États membres de l'UE
24. Discrimination et intolérance en Grèce et en Hongrie : rapport de la FRA
25. Rapport annuel de Human Rights Watch
26. Changements climatiques et déplacement forcé des populations
27. Perception des demandeurs d'asile dans l'espace public médiatique britannique
28. Effets de la détention préventive sur les demandeuses d'asile au Royaume-Uni
29. Frontières extérieures de l'UE et flux des réfugiés syriens
30. Migration irrégulière vers l'Europe, exploitation et trafic d'êtres humains

## **GOVERNEMENTS, INSTITUTIONS PARAGOUVERNEMENTALES ET INTERNATIONALES**

### **À OTTAWA**

#### **1. Affaires autochtones : rapport d'étape-2014**

**Affaires autochtones et Développement du Nord Canada** vient de publier le [Rapport d'étape-janvier 2014](#). Le document présente les initiatives entreprises par l'Assemblée des Premières Nations, ainsi que d'autres réalisations accomplies par le gouvernement fédéral, en vue d'améliorer les résultats économiques pour les Autochtones, d'accroître leur représentation parmi la population active, d'éliminer les obstacles à la gouvernance et de procéder à une réforme du système d'éducation des Premières Nations. Par ailleurs, le Premier ministre du Canada vient de signer une entente avec l'Assemblée des Premières Nations pour aller de l'avant avec l'ébauche et le dépôt de la loi octroyant aux Premières Nations le contrôle de leur système d'éducation. [La loi](#) reconnaîtra, entre autres, l'importance de la langue et de la culture autochtones en tant qu'élément essentiel de l'éducation des Premières Nations.

#### **2. Loi sur le multiculturalisme canadien : rapport 2012-2013**

**Citoyenneté et Immigration Canada (CIC)** vient de publier son 25<sup>e</sup> [Rapport annuel sur l'application de la Loi sur le multiculturalisme canadien 2012-2013](#). Le rapport décrit les initiatives de **CIC** visant à promouvoir les objectifs de la *Loi sur le multiculturalisme canadien*. Divisé en trois parties traitant, entre autres, de la lutte contre l'antisémitisme et contre toutes les formes de discrimination, le rapport nous apprend qu'en 2011, plus de 200 origines ethnoculturelles ont été déclarées au Canada, parmi lesquelles 13 ont franchi le cap du million de personnes. Depuis 2011, le Canada compte près de 7 millions de citoyens nés à l'étranger (20,6 % de la population), soit la proportion la plus importante de tous les pays du G8.

### **À QUÉBEC**

#### **3. Discrimination à l'égard des femmes au Québec : rapport de la CDPDJ**

**La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec (CDPDJ)** vient de publier un [rapport](#) relatif à la mise en œuvre de la [Convention sur l'élimination de toutes des formes de discrimination à l'égard des femmes](#). Couvrant la période allant de janvier 2008 à

janvier 2014, le rapport présente, dans une première partie, les observations et les réalisations de la **CDPDJ** en matière de protection et de promotion des droits des femmes. Dans la seconde partie, le rapport fait état des enjeux devant être traités de façon prioritaire. Parmi ces enjeux, celui de l'accès à l'emploi des femmes issues des minorités ethnoculturelles ou celles issues des communautés autochtones qui demeure problématique au Québec ainsi que dans le reste du Canada. En 2011, le taux de chômage des femmes s'identifiant à une minorité ethnoculturelle atteignait 13,8 % contre 6,5 % pour l'ensemble des femmes au Canada et 5,7 % parmi les femmes qui n'appartiennent pas à une minorité ethnoculturelle. Les immigrantes arrivées récemment au Québec, soit entre 2006 et 2011, affichent un taux de chômage égalant à 22,8 %. Lorsque ces immigrantes sont issues des communautés arabes ou asiatiques, elles affichent des taux de chômage allant jusqu'à 29 %. Quant aux femmes non immigrantes mais s'identifiant à une minorité ethnoculturelle, elles affichent un taux de chômage deux fois plus élevé que celui des femmes non immigrantes et ne s'identifiant à aucune minorité ethnoculturelle, soit 10,5 % contre 5,5 %. Quant aux femmes autochtones du Québec, leur taux de chômage atteignait les 11,3 % en 2011. La **CDPDJ** identifie un autre enjeu important et prioritaire, celui des conditions de travail des travailleuses domestiques qui, à ce jour, n'ont pas accès aux protections sociales offertes par le régime québécois de la santé et sécurité du travail.

#### **4. Intégration des travailleurs immigrants qualifiés au marché du travail du Québec**

Réalisée conjointement par le **ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC)**, le **ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale** ainsi qu'**Emploi-Québec**, l'Enquête auprès des immigrants de la catégorie des travailleurs qualifiés dresse le [Portrait des répondants au moment de l'enquête](#), le [Portrait des emplois qu'ils ont occupés](#), le [Portrait des emplois occupés selon certaines caractéristiques des travailleurs qualifiés](#), et comporte en annexe une étude intitulée [L'intégration en emploi des immigrants de la catégorie des travailleurs qualifiés au Québec 2002-2009](#). On apprend que plus de 90 % des immigrants permanents admis au Québec entre 2002 et 2009 dans la catégorie des travailleurs qualifiés avaient, au moment de l'enquête, déjà obtenu un emploi. Comparativement aux travailleurs immigrants qualifiés nés en Afrique ou en Asie, ceux natifs de l'Europe sont proportionnellement plus nombreux à avoir occupé un emploi depuis l'obtention du statut de résident permanent. On apprend en outre que plus de la moitié de ces travailleurs immigrants qualifiés estimaient que leurs niveaux de formation étaient supérieurs à ce qui était demandé pour leur premier emploi. Quant au salaire annuel, la majorité de ces travailleurs qualifiés (62,5 %) avaient un revenu se situant entre 20 000 et 50 000 dollars, moins du quart d'entre eux (22,1 %) avaient un revenu inférieur à 20 000 dollars. Quant aux compétences linguistiques, comparativement aux travailleurs ayant déclaré connaître le français et l'anglais ou l'anglais seulement, les travailleurs ayant déclaré connaître uniquement le français ont été moins nombreux à trouver un premier emploi dans un délai de 0 à 3 mois suivant leur admission au Québec.

#### **5. Immigration temporaire au Québec**

Le **MICC** vient de publier un portrait statistique de l'immigration temporaire au Québec. Intitulé [L'immigration temporaire au Québec 2007-2012](#), le document analyse les entrées ainsi que les effectifs des travailleurs étrangers temporaires, des étudiants étrangers et des cas d'ordre humanitaires admis au Québec au cours de cette période. Les entrées des immigrants temporaires demeurent relativement plus élevées que celle des immigrants permanents au Québec, soit une moyenne annuelle de 51 423 contre 50 107. Les immigrants temporaires les plus nombreux, soit

ceux issus de la catégorie des travailleurs étrangers temporaires, ont enregistré une importante augmentation passant de 49,1 % à 62,4 % de l'ensemble des immigrants temporaires admis au Québec entre 2007 et 2012. La proportion des étudiants étrangers est demeurée relativement stable oscillant entre 25,6 % et 29,4 %.

## DANS LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES

### **6. Protection des droits de l'homme des migrants**

Dans le cadre de son débat de haut niveau, le **Conseil des droits de l'homme des Nations-Unies** a tenu récemment une [réunion-débat](#) sur la promotion et la protection des droits de l'homme des migrants. Les participants, notamment le Haut-Commissaire aux droits de l'homme et le rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants, ont insisté sur le devoir de promouvoir et de protéger les droits des migrants quelque soit leurs statuts, de mettre en œuvre la [Déclaration sur les migrations internationales et le développement](#), de reconnaître l'apport de la migration et de l'intégrer dans le cadre de développement international, d'œuvrer activement pour une gouvernance de la migration, de mener des campagnes d'information en vue de combattre la stigmatisation des migrants, de même que la nécessité pour les pays d'accueil de reconnaître le rôle joué par la main-d'œuvre migrante dans leur développement économique et social.

### **7. Réfugiés dans le monde : nouveau rapport du HCR**

Le **Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR)** vient de publier l'[Appel global 2014-2015](#), un rapport dont l'objectif est d'alerter les organisations et les particuliers sur la situation des réfugiés, déplacés, apatrides et demandeurs d'asile dans le monde. Le document présente les nouvelles priorités stratégiques et les engagements du **HCR** visant, entre autres, l'amélioration de la protection et la recherche de solutions durables à la situation des réfugiés. Rappelons qu'en 2013, le nombre total des réfugiés dans le monde a atteint plus de 45,2 millions. Un récent [rapport statistique](#) du **HCR** nous apprend qu'à l'heure actuelle, les pays industrialisés enregistrent une importante hausse dans le nombre des demandes d'asiles, notamment en raison du conflit en Syrie. En 2013, quelque 612 700 personnes ont déposé une demande d'asile en Amérique du Nord, en Europe et en Asie, soit le nombre le plus élevé depuis 2001. L'Afghanistan, qui était le principal pays de provenance des demandeurs d'asile à travers le monde, se classe désormais en troisième position derrière la Fédération de Russie et la Syrie.

### **8. Lutte contre la discrimination raciale : rapport du HCDH**

Intitulée [Developing National Action Plans Against Racial Discrimination: A Practical Guide](#), la nouvelle publication du **Haut-commissariat aux droits de l'homme (HCDH)** vise à aider les États à donner effets et à mettre en œuvre la *Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale*, ainsi que la *Déclaration et le Programme d'action de Durban*. Il s'agit en fait d'un guide pratique pour développer des plans d'action nationale et des politiques publiques globales de lutte contre l'intolérance, la xénophobie et la discrimination raciale. Divisé en trois chapitres, le document décrit, dans la première partie, les principes, avantages et défis applicables à tous les plans d'action nationaux de lutte contre la discrimination raciale. Dans la deuxième partie, le document met en évidence l'importance du maintien d'un champ d'action plus large et fournit des exemples concernant la façon de fixer des objectifs clairs et réalistes. La troisième partie décrit en détail les différentes phases du processus de production d'une action nationale (préparations, développement, mise en œuvre, suivi et

évaluation), tout en rappelant l'importance de la participation des groupes touchés par la discrimination raciale dans ce processus.

### **9. Protection des droits des migrants : résolution de l'Assemblée générale**

L'Assemblée générale des Nations Unies vient d'adopter la [Résolution 68/179 sur la protection des migrants](#). En vertu de cette nouvelle résolution, les États membres sont sommés de promouvoir et de défendre efficacement les droits et libertés fondamentales de tous les migrants, en particulier les femmes et les enfants, et de traiter la question des migrations internationales par la voie de la coopération et du dialogue international, régional ou bilatéral. L'Assemblée générale a exhorté également les pays de destination à combattre l'injustice et la discrimination dont font l'objet les travailleurs migrants et leurs familles. Exprimant ses inquiétudes quant aux législations de certains États qui, souvent, débouchent sur des mesures susceptibles de restreindre les libertés fondamentales des migrants, l'Assemblée générale a rappelé aux États membres leur devoir d'honorer leurs obligations pour faire en sorte que les droits de l'homme des migrants soient respectés.

### **10. Étude sur les effets de « la doctrine de la découverte » sur les peuples autochtones**

L'Instance permanente sur les questions autochtones vient de publier un document intitulé [Étude des effets de la doctrine de la découverte sur les peuples autochtones, y compris les mécanismes, procédures et instruments de réparation](#). Issue de l'époque dite des « grandes découvertes » et ayant pour fondement le présupposé erroné de la « supériorité raciale des Européens », la « doctrine de la découverte » a servi de justification générale pour déshumaniser, exploiter, asservir et subjuguier les peuples autochtones. Selon les conclusions de l'étude, la « doctrine de la découverte » continue d'avoir des effets dévastateurs qui se transmettent d'une génération à l'autre. Il serait ainsi impératif, dans diverses régions du monde, d'adopter une démarche axée sur les droits de l'homme pour faire en sorte que les peuples autochtones soient égaux à tous les autres peuples. Il est également nécessaire de mettre en place des mécanismes de prévention et de réparation efficaces visant, entre autres, tout acte ayant pour but ou pour effet l'assimilation forcée ou encore, la dépossession des Autochtones de leurs terres, territoires et ressources. Rappelons que la treizième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones aura lieu du 12 au 23 mai prochain.

### **11. Migration environnementale, santé, retour volontaire et réintégration des migrants**

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) vient de publier une série d'études portant, entre autres, sur le rapport de la migration aux changements climatiques, ainsi que sur les défis liés à la santé et aux droits de l'homme dans le contexte des migrations internationales. L'OIM a publié également un manuel destiné à faciliter le retour volontaire et la réintégration des migrants vulnérables en Afrique du Nord. La première étude, intitulée [The State of Environmental Migration 2013 – A review of 2012](#), examine la relation complexe entre les changements climatiques et les flux migratoires et fournit une évaluation de la nature et de la dynamique de la migration environnementale dans le monde. La seconde étude, [Migration internationale, santé et droits de l'homme](#), menée conjointement avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH), vise à fournir à l'ensemble des parties prenantes une référence dans le domaine de la santé et des droits de l'homme dans le contexte des migrations internationales. Elle se veut en outre une source d'inspiration pour les décideurs dont la responsabilité est d'élaborer les programmes et politiques

d'immigration. Quant au [manuel](#) intitulé *Aide au retour volontaire et à la réintégration : Manuel pour la région d'Afrique du Nord*, il se veut un outil visant à renforcer les capacités des gouvernements, des ONG et des organisations internationales en Afrique du Nord pour établir des programmes de réinsertion et d'aide au retour volontaire.

### **12. Rapport du GMG sur l'exploitation des migrants sans statut régulier**

Intitulé [Exploitation and abuse of international migrants, particularly those in an irregular situation: a human rights approach](#), un rapport publié par le **Global Migration Group (GMG)** se penche sur la question de l'exploitation des migrants irréguliers et examine les considérations et défis liés à la compréhension de la notion d'exploitation. Le document soulève plusieurs questions visant à atteindre une cohérence conceptuelle et politique, en vue de formuler une réponse à l'exploitation des migrants. Selon le rapport, puisque les droits de l'homme sont universels, tous les immigrants, en dehors de toute catégorisation (irréguliers, réfugiés, demandeurs d'asile, victimes de la traite), sont en droits de protection et d'assistance, quel que soit leur statut migratoire. Portant une attention particulière aux défis auxquels sont confrontés les immigrants vulnérables et sans statut régulier, le document rappelle que même les immigrants en situation régulière peuvent également faire l'objet d'exploitation et d'abus.

### **13. Rapport sur l'application de la loi contre la discrimination en Belgique, en Allemagne, etc.**

La **Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)** vient de publier ses nouveaux rapports sur la [Belgique](#), l'[Allemagne](#), de même que ses conclusions sur la mise en œuvre d'un certain nombre de recommandations formulées dans ses rapports concernant l'[Arménie](#), la [Bosnie-Herzégovine](#), l'[Espagne](#) et la [Turquie](#). Les rapports rendent compte des progrès de même que de certains nombres de problèmes liés à l'application de la loi contre la discrimination au sein de ces pays. Dans ses rapports, l'**ECRI** adresse plusieurs recommandations aux responsables notamment en ce qui a trait à l'application et à l'effectivité des différentes législations contre le racisme, ainsi qu'au développement de ressources et de structures supplémentaires pour assister les victimes de la discrimination.

### **14. Rapport sur l'islamophobie en Belgique**

L'organisme **Muslims Rights Belgium**, une plateforme engagée dans la lutte contre les discriminations visant les musulmans en Belgique, vient de publier son [Rapport annuel sur l'islamophobie en Belgique](#). Basé sur l'analyse des témoignages et signalements recueillis au cours de l'année 2013, ainsi que sur les chiffres officiels fournis par le **Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme**, le rapport soutient que l'actualité médiatique et la promotion des discours populistes véhiculent une image très négative de l'islam et des musulmans en Belgique. On apprend que les femmes sont particulièrement touchées par les faits islamophobes. Le rapport a recensé 193 faits islamophobes dans le secteur de l'éducation (27,1 %), 172 au sein du monde professionnel (24,1 %), 105 dans le domaine de la culture et des médias (14,7 %). Selon les conclusions du rapport, bien que le port de signes religieux soit un facteur majeur de discrimination, les faits islamophobes ne se limitent pas uniquement aux signes religieux ostentatoires.

## **15. Aperçu comparatif des conditions d'accueil des demandeurs d'asile dans l'UE**

**European Migration Network (EMN)** vient de publier une étude intitulée [\*The Organisation of Reception Facilities for Asylum Seekers in different Member States\*](#). Il s'agit en fait d'une étude qui fournit un aperçu comparatif et met en évidence les disparités concernant les dispositions d'accueil des demandeurs d'asile au sein des pays membres de l'UE. Le principal objectif est d'identifier, dans le cadre du [Régime d'asile européen commun](#), les pratiques efficaces et flexibles concernant les conditions d'accueil, de réception et d'installation destinés aux personnes à la recherche d'une protection internationale. L'accueil et l'installation des demandeurs d'asile diffèrent d'un pays à l'autre et plusieurs États de l'UE éprouvent des difficultés à assurer, dans la pratique, des conditions d'accueil homogènes et comparables. À titre d'exemple, on apprend que la surface de l'espace personnel alloué à chaque demandeur d'asile dans les installations de réception varie de 4 mètres carrés en Belgique et en Grèce à 15 mètres carrés en Suède. Le nombre de candidats pour chaque membre du personnel varie de 11 à 13 personnes en Finlande contre 170 en Autriche. Selon l'étude de l'EMN, des efforts supplémentaires sont nécessaires en vue d'assurer que les normes requises pour le traitement des demandes et pour l'accueil des réfugiés soient remplies. Par ailleurs, l'EMN vient de publier une étude intitulée [\*Identification of victims of trafficking in human beings in international protection and forced return procedures\*](#). L'étude examine si et comment les victimes potentielles de la traite des êtres humains sont détectées et identifiées par les procédures des États membres de l'UE.

## **16. Égalité hommes-femmes : rapport statistique de l'OCDE**

À l'occasion de la *Journée internationale de la femme 2014*, l'**Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE)** vient de publier ses dernières statistiques et analyses concernant l'égalité hommes-femmes. En matière d'[éducation](#), bien que des progrès aient été réalisés et le niveau d'éducation des femmes soit aujourd'hui presque égal à celui des hommes dans la plupart des pays membres de l'OCDE, les filles, comparativement aux garçons, sont toujours moins susceptibles de choisir des études scientifiques et technologiques, ce qui vient perpétuer la ségrégation entre les deux sexes sur le marché du travail. En matière d'[emploi](#), alors que davantage de femmes ont réussi ces dernières années à intégrer le marché du travail, elles restent toutefois plus susceptibles de travailler à temps partiel, leurs revenus demeurent inférieurs à ceux des hommes, et elles ont tendance à se concentrer dans des emplois relevant du secteur de la santé, du bien-être, de l'éducation et de l'administration. Les analyses de l'OCDE attribuent les écarts entre les femmes et les hommes principalement à la garde des enfants et aux tâches ménagères. En matière d'[entreprenariat](#), les femmes restent largement sous-représentées en tant qu'entrepreneures. L'OCDE a publié également le [Portail de données hommes-femmes](#), un document qui inclut de nouveaux indicateurs illustrant les inégalités en matière d'[éducation](#), d'[emploi](#) et d'[entreprenariat](#). Le Portail vise à combler les lacunes en mettant l'accent sur certaines dimensions importantes des inégalités jugées peu suivies et peu mesurées. Outre les pays membres, les données du Portail couvrent la Fédération de Russie, le Brésil, la Chine, l'Indonésie et l'Afrique du Sud.

## ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

### AU CANADA

#### **17. Discrimination à l'égard des travailleurs étrangers saisonniers au Canada**

Le syndicat des **Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce au Québec (TUAC)** ainsi que l'**Alliance des travailleurs agricoles (ATA)** viennent de publier un rapport sur les travailleurs étrangers saisonniers au Canada. Intitulé [\*La Grande Escroquerie canadienne !\*](#), le rapport appelle au rétablissement des prestations spéciales d'assurance-emploi pour les travailleurs étrangers participant au **PTAS**, ce programme des travailleurs agricoles saisonniers qui permet aux employeurs canadiens d'embaucher temporairement des travailleurs en provenance, entre autres, de la Jamaïque, du Mexique et de la Barbade. Le rapport fait suite à la réforme du Règlement sur l'assurance-emploi en 2012 qui restreint l'accès des travailleurs saisonniers aux prestations spéciales de l'assurance-emploi (prestations de maternité, prestations parentales, prestation de compassion). L'admissibilité à ces prestations est désormais limitée aux travailleurs autorisés à vivre et à travailler au Canada pendant toute l'année, ce qui, donc, n'est pas le cas des travailleurs saisonniers. Après avoir présenté le cadre juridique et le contexte historique du **PTAS**, le rapport, tout en décrivant les restrictions et défis auxquels font face les travailleurs étrangers saisonniers, présente une estimation ainsi qu'une analyse de leurs cotisations et de leurs contributions au système d'assurance-emploi et à l'économie canadienne.

#### **18. Violences faites aux femmes autochtones : communiqué d'Amnistie Internationale**

Selon un [communiqué](#) d'**Amnistie Internationale (AI)**, le rapport du Comité spécial sur la violence faite aux femmes autochtones émis par le **Parlement canadien**, bien qu'il reconnaisse que les filles et les femmes autochtones subissent davantage de violence que les autres femmes du Canada, ne mentionne aucune marche à suivre pour remédier à cette crise. En outre, le rapport ignore les propositions concrètes des organismes de femmes autochtones et des familles de femmes disparues ou victimes de meurtres. Appuyés par **AI**, l'**Association des femmes autochtones du Canada**, l'**Assemblée des Premières Nations**, de même plusieurs autres organismes appellent à la tenue d'une enquête nationale qui donnerait lieu à un plan d'action concret pour lutter contre les violences faites aux femmes et filles autochtones au Canada.

#### **19. Octroi de la citoyenneté canadienne : évaluation des récents changements**

Selon une étude publiée par l'**Institut de recherche en politique publique (IRPP)**, les récentes modifications apportées aux politiques canadiennes d'immigration et d'intégration constituent un glissement potentiellement inquiétant dans la façon de présenter la citoyenneté canadienne. L'étude, intitulée [\*Becoming Canadian Making Sense of Recent Changes to Citizenship Rules\*](#), examine les changements survenus entre 2006 et 2013 dans le système canadien d'octroi de la citoyenneté, notamment l'adoption de mesures contre l'acquisition frauduleuse de la citoyenneté, la production d'un nouveau guide de la citoyenneté qui met l'accent sur l'histoire du Canada, la monarchie et les traditions britanniques, la création d'un examen plus difficile pour l'obtention de la citoyenneté et le resserrement des exigences linguistiques pour les futurs Canadiens. Visant à valoriser la citoyenneté canadienne, ces modifications s'inscrivent, selon cette étude évaluative, dans une « renationalisation » orientée vers une définition essentiellement nationale de la citoyenneté canadienne. L'étude soutient que la rhétorique officielle, en dépeignant d'éventuels citoyens comme de probables fraudeurs et malfaiteurs, tout en laissant entendre que certaines

cultures et religions ont une faible capacité d'adaptation, risque d'éveiller un sentiment de méfiance et d'insécurité au sein de la population.

## **20. Mobilité sociale intergénérationnelle des Canado-Philippins**

Par ailleurs, l'IRPP publie une étude sur la mobilité sociale intergénérationnelle parmi les immigrants philippins. Pendant que les recherches canadiennes font état d'une solide mobilité ascendante chez les enfants d'immigrants, la présente étude, intitulée [\*Understanding Intergenerational Social Mobility Filipino Youth in Canada\*](#), révèle que les enfants des immigrants en provenance des Philippines, pays considéré aujourd'hui comme la principale source d'immigration au Canada, sont exclus de cette tendance générale. En fait, les enfants des immigrants philippins sont non seulement moins diplômés que leurs parents, mais aussi moins que les autres jeunes issus des différents groupes ethnoculturels. L'étude dégage trois facteurs qui modèlent le parcours scolaire et professionnel des jeunes canado-philippins : le premier est relatif aux ressources en temps et en argent des familles, le second a trait aux réseaux et circuits d'informations qui servent à s'orienter sur le marché du travail, le troisième relève d'une « identité philippine » qui agit sur l'estime de soi et les aspirations des jeunes. L'amélioration de l'accès aux professions, la reconnaissance des titres de compétences, la réduction de la précarité des participants au Programme des aides familiaux résidents figurent parmi les recommandations formulées par cette étude.

## **INTERNATIONALE**

### **21. Stigmatisation des Polonais, des Bulgares et des Roumains dans l'UE**

L'European Policy Center vient de publier un document qui fait état de l'escalade des hostilités et du ressentiment vis-à-vis du droit de la libre circulation des personnes, une des quatre libertés fondamentales de l'UE. Le document, intitulé [\*Stigmatisation of EU mobile citizens: a ticking time bomb for the European project\*](#), fait suite à la fin de la période transitoire pour la Roumanie et la Bulgarie qui permet à leurs ressortissants de s'établir et de travailler dans l'ensemble des pays membres de l'UE. Étiquetant les citoyens de ces pays de « migrants » et qualifiant leur libre circulation au sein de l'UE de « tourisme de prestations sociales », le Royaume-Uni, de même que l'Allemagne comptent renégocier le droit à la libre circulation afin de dissuader ces citoyens de l'UE de s'établir dans leurs pays.

### **22. Enquête sur la rétention administrative des demandeurs d'asile en France**

Le Comité inter-mouvements Auprès des évacués (CIMADE), une association de solidarité oeuvrant auprès des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile, vient de publier les résultats d'une enquête menée dans l'ensemble des centres de détention des demandeurs d'asile en France. Il s'agit en fait d'un bilan qui, tout en plaidant pour la fin de l'enfermement des demandeurs d'asile, démontre l'insuffisance et les lacunes des procédures et des dispositifs de détention visant à garantir le respect du droit à la santé. Estimant que la rétention est par essence incompatible avec le droit à la santé, le rapport nous apprend qu'en dépit des textes de loi qui, en principe, devraient les protéger, plusieurs demandeurs d'asile atteints de graves maladies subissent l'enfermement, de même que l'expulsion vers des pays où un traitement vital n'est pas disponible. Attribuant cette dérive à la politique d'enfermement et d'expulsion de masse, l'enquête, intitulée [\*Le droit à la santé des personnes enfermées en rétention administrative\*](#).

[Bilan et propositions](#), formule plusieurs recommandations visant, entre autres, la fin du dispositif de rétention administrative.

### **23. Enfants réfugiés : procédures et pratiques des États membres de l'UE**

Le **Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR)** et le **Conseil européen** viennent de publier une étude portant sur les pratiques des États européens concernant les défis auxquels sont confrontés les enfants demandeurs d'asile non accompagnés ou séparés de leurs familles. Reconnus comme un groupe vulnérable bénéficiant d'une protection spéciale et ayant des besoins particuliers en ce qui concerne la procédure d'asile, les enfants réfugiés au sein de l'UE perdent leurs prérogatives en matière de protection dès qu'ils atteignent l'âge de 18 ans. L'étude, intitulé [Unaccompanied and separated asylum-seeking and refugee children turning eighteen: what to celebrate?](#), recommande, entre autres, aux États de maintenir, après l'âge de la majorité, certaines garanties essentielles de manière à ne pas compromettre la possibilité, pour les enfants réfugiés, de soumettre une demande d'asile ou d'examen.

### **24. Discrimination et intolérance en Grèce et en Hongrie : rapport de la FRA**

L'**Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)** vient de publier un nouveau rapport qui examine l'efficacité des réponses des États membres de l'UE visant à lutter contre toutes les formes de racisme, de discrimination et d'intolérance. Intitulée [Racism, discrimination, intolerance and extremism: learning from experiences in Greece and Hungary](#), le rapport soutient qu'un des principaux obstacles à rapporter les incidents racistes demeure l'absence de confiance, de même que la peur des victimes et des témoins de se faire traiter comme des auteurs plutôt que comme des victimes. L'étude s'est penchée sur le cas de la Grèce et de la Hongrie, deux pays de l'UE où on trouve des élus issus de partis politiques extrémistes, et où les actes de discrimination et de racisme ont considérablement augmentés. Ces actes visent principalement les immigrants en situation irrégulière et les réfugiés en Grèce, de même que les Roms et les juifs en Hongrie. En vue d'accroître la confiance des membres des groupes racisés dans les forces de police, le rapport invite instamment les États membres de l'UE à donner une formation spécifique pour les agents de police et à faire en sorte que la composition de la police reflète autant que possible la diversité ethnoculturelle. En outre, La **FRA** suggère aux États membres de l'UE de mettre en place un système d'information indépendant, en vue de s'assurer que les victimes puissent signaler les incidents à tout moment et dans des lieux autres que les postes de police.

### **25. Rapport annuel de Human Rights Watch**

Portant sur les pratiques en matière des droits de l'homme dans plus de 90 pays et territoires à travers le monde, le 24<sup>e</sup> rapport annuel de **Human Rights Watch** est désormais en ligne. Le [World Report 2014](#) traite de la faible réponse internationale face aux massacres des civils à grande échelle, de la guerre affectant la Syrie et échappant à tout contrôle, des pratiques de surveillance de masse et des nouvelles tactiques abusives de lutte contre le terrorisme adoptées par les États-Unis. En outre, le rapport met en lumière plusieurs préoccupations concernant, entre autres, les politiques de migration et d'asile au sein de l'UE. Il déplore l'incapacité de l'UE à offrir des solutions concrètes pour mettre fin à la mort tragique de milliers de migrants en mer méditerranéenne. Il critique également l'UE pour son incapacité à adopter une approche commune pour gérer la crise des réfugiés syriens et pour finir avec le recours à la détention préventive des demandeurs d'asile. Le rapport rappelle également que les dirigeants européens

n'ont toujours pas réussi à prendre des mesures concertées en vue de finir avec la discrimination, le racisme et la xénophobie qui continuent à sévir. Par ailleurs, **Human Rights Watch** a invité le Congrès américain à adopter une réforme complète du système d'immigration étatsunien. Le rapport a salué les améliorations qui ont été apportées aux mécanismes internationaux pour contribuer à la défense des droits de l'homme, notamment les nouvelles résolutions et traités destinés à protéger les travailleurs domestiques. **Human Rights Watch** a publié également un [rapport](#) sur les mauvais traitements infligés par les forces de sécurité marocaine aux migrants d'Afrique subsaharienne, dont plusieurs tentent de rejoindre les territoires espagnols.

## **26. Changements climatiques et déplacement forcé des populations**

**The UK Climate Change and Migration Coalition** vient de publier un rapport qui se penche sur les expériences des personnes forcées à se déplacer en raison des changements climatiques. Intitulé [Moving Stories. The voices of people who move in the context of environmental change](#), le rapport compile les témoignages de personnes issues de dix régions à travers le globe. À titre d'exemple, dans la région de la Corne de l'Afrique, où plus de 80 % de la population dépendent de l'agriculture pour leur subsistance, 13 millions de personnes ont été affectées par une combinaison de la sécheresse et de la guerre en 2010, ce qui a provoqué un déplacement massif de populations. Le rapport soutient que pour de nombreuses personnes vivant dans des zones touchées par les changements climatiques combinés aux conflits, la migration est un moyen de survie et nombreux sont obligés de migrer en permanence malgré les risques que cela implique.

## **27. Perception des demandeurs d'asile dans l'espace public médiatique britannique**

Selon les conclusions d'un rapport d'**Asylum Aid**, un organisme qui assure la représentation juridique pour les personnes en quête d'asile au Royaume-Uni, comparativement à une dizaine d'années auparavant, il y aurait aujourd'hui moins d'articles anti-asile dans la couverture médiatique britannique. Le rapport [Dividing Lines: Asylum, the media and some reasons for \(cautious\) optimism](#) affirme qu'entre 2006 et 2012, l'environnement médiatique britannique aurait changé de manière à permettre les possibilités de promouvoir des débats plus positifs et plus progressifs en ce qui a trait aux réfugiés et demandeurs d'asile. En fait, le nombre d'articles portant sur l'asile dans les médias traditionnels aurait diminué de moitié, et le soutien du public en faveur des réfugiés et des demandeurs d'asile aurait augmenté. Par ailleurs, un [rapport](#) statistique publié récemment par le ministère de l'Intérieur britannique nous apprend que le nombre des demandes d'asile a augmenté de 8 % en 2013 (23 507) comparativement à 2012 (21 843). On apprend en outre que le ratio des décisions favorables à l'octroi de l'asile ou à toutes formes de protection temporaires est passé à 37 %.

## **28. Effets de la détention préventive sur les demandeuses d'asile au Royaume-Uni**

Selon une enquête publiée par le **UK Home Office Statistics**, en 2012, plus du tiers des femmes demandeuses d'asiles (1 900) au Royaume-Uni ont été placées dans des centres de détention. Intitulée [Detained: Women asylum seekers locked up in the UK](#), l'enquête, menée par l'organisme **Women for Refugee Women**, nous apprend que sur 46 femmes interrogées, 85 % ont été violées ou torturées dans leurs pays d'origine, une sur cinq a tenté de se suicider et plus de la moitié ont songé au suicide au cours de leur détention. On apprend en outre que près de 50 % des 1 860 femmes demandeuses d'asile libérées 2012 avaient été détenues pendant plus d'un mois.

### **29. Frontières extérieures de l'UE et flux des réfugiés syriens**

Selon un [rapport](#) de l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'UE (Frontex), la majorité des personnes ayant franchi illégalement les frontières extérieures de l'UE entre juillet et septembre 2013 étaient d'origine syrienne. Au cours du troisième trimestre de 2013, plus de 13 900 Syriens ont présenté des demandes d'asile au sein de l'UE, dont plus des deux tiers en Suède, en Allemagne et en Bulgarie. Selon le rapport, plus de 42 000 migrants auraient traversé de façon irrégulière les frontières maritimes de l'UE entre juillet et septembre 2013, soit le double du nombre enregistré à la même période en 2012. Le rapport souligne par ailleurs que le point de passage entre la Turquie et la Bulgarie est devenu un des principaux points transfrontaliers empruntés par les réfugiés syriens et afghans. Rappelons qu'à l'heure actuelle, plus de 2,4 millions de Syriens fuyant leur pays, dont la moitié sont des enfants et des femmes, sont enregistrés en tant que réfugiés.

### **30. Migration irrégulière vers l'Europe, exploitation et trafic d'êtres humains**

Migration Policy Institute vient de publier une série de rapports portant sur l'exploitation des immigrants, la sécurisation des frontières, le trafic des êtres humains et la migration irrégulière vers l'Europe. Le premier rapport, intitulé [Spheres of Exploitation: Thwarting Actors Who Profit from Illegal Labor, Domestic Servitude, and Sex Work](#), analyse l'exploitation des immigrants à grand échelle dans trois domaines : le marché du travail, le secteur domestique des soins et l'industrie du sexe. Le second, intitulé [Securing Borders: The Intended, Unintended, and Perverse Consequences](#), se penche sur les moyens possibles pour réduire l'influence des passeurs et des trafiquants qui promettent à des immigrants illégaux de se soustraire aux contrôles frontaliers. Le rapport décrit les défis liés à la sécurité et au contrôle de l'immigration, de même que les effets pervers générés par un contrôle serré des frontières. Le troisième rapport, [Trade-Offs in Immigration Enforcement](#), se concentre sur les défis posés par l'immigration irrégulière au sein des pays industrialisés. Le quatrième rapport, [Human Smuggling and Trafficking into Europe: A Comparative Perspective](#), examine le phénomène de la traite des êtres humains, le profil des victimes et des trafiquants, de même que les routes de l'immigration illégale vers l'Europe. Dans ses conclusions, le rapport propose plusieurs solutions susceptibles de réduire les flux liés au trafic d'immigrants.

Cette veille a été compilée et rédigée par Jaouad Amerzouk (Adjoint de recherche, Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté).

Pour des renseignements ou commentaires, communiquer avec la CRIEC:  
[criec@uqam.ca](mailto:criec@uqam.ca) ou (514) 987-3000 poste 3318